

Fiche signalétique Dynamax Adjuvant

Date de publication: 12/08/2022 (m/j/a)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Dynamax Adjuvant

Norac Concepts Inc. C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1 519-821-3633

Numéro de téléphone d'urgence : À toute heure, 613-787-5620, SEULEMENT pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	Nº CAS
3-(3-Hydroxypropyl-heptamethyltrisiloxane, ethoxylated, acetate	20 à 40	Aucune donnée	125997-17-3
(2-methyloxymethylethoxy)propanol	1 à 10	Aucune donnée	34590-94-8

Synonymes: Inconnus.

Nom chimique: Mélange de surfactants, acides gras, polyéther de type siloxane et agents de couplage.

Usage du produit : Adjuvant agricole.

Numéro d'homologation: 31814 Loi sur les produits antiparasitaires.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Sommaire : La présente fiche signalétique fait état des propriétés dangereuses de tous les ingrédients qui entrent dans la composition du produit. Lire la fiche signalétique en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Propriétés physiques : Liquide limpide jaune à odeur d'acide gras.

Voies d'administration : Yeux, peau, ingestion et inhalation.

Effets de l'exposition aiguë: Peut irriter les yeux, et provoquer une légère irritation pour la peau.

Effets de l'exposition chronique : Inconnus.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation: Amener la victime à l'air frais. Appeler IMMÉDIATEMENT le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls.

Contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir IMMÉDIATEMENT à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir IMMÉDIATEMENT à de l'aide médicale.

Ingestion: Appeler IMMÉDIATEMENT le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Si la victime n'est pas évanouie et n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200 à 300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures: rincer la bouche et lui donner encore de l'eau.

Avis au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique; traiter selon les symptômes.

5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'éclair : > 93,3 °C (vase clos P-M).

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée. Limites d'inflammabilité (inférieures) : Sans obiet. Limites d'inflammabilité (supérieures) : Sans objet.

Moyens d'extinction: En cas d'incendie important, utiliser un agent aqueux formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec. Le jet d'eau risque de disperser les flammes.

Techniques de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

Autres risques d'incendie ou de feu : Inconnus.

6. REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8. Déversements, fuites ou dégagements : En cas de déversement au sol, arrêter le déversement et empêcher la contamination de se propager. Laver les surfaces dures à l'aide d'un détergent et de l'eau, puis absorber la matière au moven d'un absorbant convenable. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour arrêter le dégagement et minimiser l'étendue de la contamination. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la matière renversée, la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer convenablement. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

Produits chimiques de désactivation : Inconnus.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Méthodes de manipulation : N'utiliser le produit que lorsque la ventilation est convenable et éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

Conditions d'entreposage : Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Température d'entreposage : Entreposer le produit entre 5 °C et 40 °C.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Des lunettes protectrices contre les agents chimiques en cas d'éventuel contact avec les

Protection de la peau : Les gants résistant aux produits chimiques et les vêtements de protection doivent être imperméables.

Protection respiratoire : En présence du brouillard de pulvérisation, utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA pour les vapeurs organiques.

Équipement de protection personnelle supplémentaire : N'est pas exigé. Contrôles techniques : Assurer une extraction d'air local ou une aération.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence: Liquide limpide jaune.

Odeur: Acide gras.

Densité relative: 0,980 à 20 °C. Point d'ébullition : Non déterminé. Point de fusion : Non déterminé. Solubilité (eau) : Dispersable. Solubilité (autre) : Aucune donnée.

pH: 6.5

Volatilité en % : Non déterminée.

Taux d'évaporation (éther=1) : Non déterminé.

Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) : Non déterminée.

Densité de la vapeur (air=1) : Non déterminée.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Entreposage prolongé à des températures dépassant 40 °C.

Matières incompatibles: Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique risque de produire des oxydes de carbone,

des silices fondus et des gaz éventuellement irritants.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Sommaire: Peut irriter les yeux, et provoquer une légère irritation pour la peau.

Inhalation: Aucun effet n'est prévu en raison d'une seule exposition à court terme.

Contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation pour la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer

une légère irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Le contact direct risque de provoquer une irritation grave des yeux.

Ingestion: Faible danger d'ingestion lorsqu'on utilise le produit normalement.

Effets chroniques: Inconnus.

Cancérogénicité: Les matières actives du produit ne sont pas classées comme cancérigènes par l'ACGIH, le CIRC,

l'OSHA et le NTP.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements écotoxicologiques : Non déterminés.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours

d'eau, les étangs ni les rivières.

Persistance et dégradation : Inconnues.

13. ÉLIMINATION

Élimination du contenant : Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser. Rincer le contenant trois fois (ou l'équivalent) et ajouter les rinçures dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vu de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un dépotoir ou selon une autre méthode approuvée par les autorités locales.

Élimination des déchets : Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

14. TRANSPORT

Classification TMD: Non réglementé.

Téléphone d'urgence transport : 613-787-5620.

15. RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT: Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

Rédaction: Norac Concepts Inc.